

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 JANVIER 2011**

* * *
*

Le vingt huit janvier deux mille onze, à dix huit heures, le Conseil Municipal de Riom s'est réuni en Salle Attiret Mannevil, sous la présidence de *Monsieur ZICOLA*, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 21 janvier 2011 conformément à la loi, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ci-après :

- 1 – Compte de Gestion 2010 pour le budget principal et les budgets annexes
- 2 – Compte Administratif 2010 pour le budget principal et les budgets annexes
- 3 – Affectation des résultats de fonctionnement 2010
- 4 – Taux des impôts locaux
- 5 – Vote du Budget Principal 2011 / Budgets annexes
- 6 – Subventions 2011 : avenants aux conventions
- 7 – Modification du PSMV et étude urbaine et architecturale sur l'îlot Grenier : avenant n° 2 au marché d'établissement du dossier
- 8 – Eclairage public : avenant n° 1 au marché d'entretien
- 9 – Rues Vermeuzouze, Saint-Louis : avenant aux marchés
- 10 – Salle Dumoulin : avenant n° 1 au lot n° 12 (chauffage)
- 11 – Tableau des effectifs 2011 : création et suppression de poste
- 12 – Mariol : voie communale n° 38 – déclassement et vente
- 13 – Ecole de Musique : demande de subvention pour une résidence artistique
- 14 – Tarifs 2010/2011 : stages école de musique
- 15 – Charte triennale Rugby – bilan : information
- 16 – Installations sportives municipales : convention de mise à disposition de l'Association de l'Agglomération Rimoise pour la Jeunesse (A.A.R.J.)
- 17 – Partenariat avec l'Association de l'Agglomération Rimoise pour la Jeunesse (A.A.R.J.) : mise à disposition de l'école élémentaire P. Brossolette pour l'année scolaire 2010/2011
- 18 – Repas de fin d'année aux aînés de Mozac : tarification
- 19 – Diagnostic Accessibilité des Etablissements Communaux Recevant du Public (EPR) : choix d'un prestataire - Information
- 20 – EPF-SMAF : adhésion de membres
- 21 – Compte rendu des délégations accordées au Maire par le Conseil Municipal dans le cadre des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales – période d'octobre à décembre 2010

QUESTIONS DIVERSES

ETAIENT PRESENTS : M. ZICOLA, Maire

M. BARDY, MMES BOURDIM, CHIESA, MM. DEAT, DIOGON, DOS SANTOS, Mme FABRE, MM. FREGONESE, FRIAUD, GIROUX, GRANGEON, GRENET, JACOB, MMES LASSALLE (jusqu'à la question n° 11), MACHANEK, MOLLON, MONTFORT, M. PELLIZZARO, MMES RAMBAUX, RICHTIN, M. ROUX, SIRY, SOULIER, TOURNUT

ETAIENT ABSENTS OU REPRESENTES :

Mme Nadia AMARA, Conseillère Municipale, absente excusée
 Mme José DUBREUIL, Maire-Adjoint, a donné pouvoir à J.C. JACOB
 Mme Magali GOTHON, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à R. ROUX
 Mme Evelyne JULIEN PALUMBO, Conseillère Municipale Déléguée, a donné pouvoir à G. SOULIER
 Mme Nicole LACHASSINE ROCHE, Conseillère Municipale, absente excusée
 Mme Roseline LASSALLE, Maire-Adjoint, absente à partir de la question n° 12
 Mme Emilie MARCHAND, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à J.C. ZICOLA
 M. Bruno RESSOUCHE, Maire-Adjoint, a donné pouvoir à M. DEAT
 Mme Evelyne RIBES GENDRE, Conseillère Municipale, absente

< <> <> <> <> <> <> >

Monsieur Gilles GIROUX ayant été désigné secrétaire de séance, le Maire a soumis à l'approbation du Conseil Municipal le Procès Verbal de la séance du 17 décembre 2010. L'ordre du jour a ensuite été abordé, après adjonction d'une information : «**Manager sportif de l'équipe de France Rugby Féminin : information**».

1 – COMPTE DE GESTION 2010 POUR LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Compte de Gestion 2010 a été établi par le Trésorier Principal. Un contrôle simultané et réciproque de ce document avec le Compte Administratif a permis de constater leur exacte concordance et ce pour tous les budgets.

➡ A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le Compte de Gestion du Trésorier Principal.

2 – COMPTE ADMINISTRATIF 2010 POUR LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le compte administratif retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées.

Le compte administratif constate généralement une différence entre les dépenses et les recettes de chaque section ; ainsi l'excédent de recettes sur la section de fonctionnement permet de dégager un autofinancement en section d'investissement.

Comme l'année dernière il est proposé d'adopter le compte administratif dès janvier, même si cela oblige à clôturer l'exercice de manière très précoce. Ainsi, ce calendrier permet l'intégration des résultats 2010 au budget primitif 2011, et supprime de fait le budget supplémentaire voté en cours d'exercice. Des ajustements budgétaires interviendront par décisions modificatives en cours d'exercice 2011.

I - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Cette section regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services communaux : (fournitures et consommation courantes, prestations de services, petit entretien, rémunération du personnel, participation aux charges d'organismes extérieurs, subventions aux associations, paiement des intérêts d'emprunts et autres charges exceptionnelles).

Les produits de la section de fonctionnement proviennent des ressources régulières (produits d'exploitation des services publics à caractère administratif, produits d'occupation ou d'utilisation du domaine public, dotations de l'Etat, subventions, participations diverses et recettes fiscales).

A - Dépenses de fonctionnement par nature

Les dépenses réelles de fonctionnement ne subissent pas d'évolution, et connaissent même un léger recul, en atteignant un montant de 20 932 686 € en 2010 contre 21 026 400 € au CA 2009 (- 93 714 €).

Les charges de gestion se décomposent en trois grandes masses :

① Les charges de personnel (13 527 061 €) connaissent une hausse modérée (+1,81%). Plusieurs éléments d'explications : le point d'indice de la fonction publique a fait l'objet d'une revalorisation de 0,5%, le versement transport par Riom Communauté (15 124 €), la création de postes pour nécessité de service, les effets du Glissement Vieillesse Technicité, la revalorisation des chèques déjeuners (de 5,70 à 6 euros).

A contrario, l'absence de hausse des taux de cotisations (charges patronales) en 2010 contribue à cette évolution modérée des charges de personnel.

Le total des charges de personnel 2010 représente donc une hausse de 240 351 € par rapport à celui de 2009.

② Les charges à caractère général (4 629 684 €) enregistrent une très faible augmentation globale de + 1,53%. Pour l'eau et assainissement, l'année 2010 affiche un niveau de réalisation de 160 824 €, soit une progression de 11,8% en un an. Une surconsommation d'eau au parc Dumoulin (fuite) a été constatée en fin d'année 2009 entraînant une facturation « exceptionnelle » portant sur ce site de 32 530 € ; or, cette facture n'a pu être prise en charge que sur l'exercice 2010. Il convient également de préciser que la ville a revu à la hausse le prix du m³ d'eau, porté de 0,30 à 0,34 €. Pour l'énergie et électricité, le mandatement 2010 clôture l'année sur un montant de 774 324 € (326 878 € pour le gaz et 447 446 € pour l'électricité).

Les charges à caractère général, englobent, outre les fluides, une liste de dépenses très variées. Parmi celles-ci, quelques postes enregistrent une hausse sensible : combustibles et carburant : 101 636 € contre 81 263 € en 2009 / cantine scolaire (+ 5,5 %) / fourniture d'entretien et « vêtements de travail » (+ 10 et 30 %) / « fournitures de voirie » (+ 7 %) / frais de télécommunication (+ 24%). D'autres postes sont, en revanche, en baisse : l'ensemble des fournitures (« fournitures de petit équipement », « fournitures non stockées », et en « fournitures scolaires », et « fournitures administratives ») reculent respectivement de 34%, 15%, 20% et 5% / « l'entretien et la réparation de bâtiments » (- 29%) / « l'entretien et la réparation de voies et réseaux » (- 7%) / frais de communication « annonces et insertion » (- 31%).

③ Les charges de gestion courante (2 471 941 €) sont pour la 4^{ème} année consécutive en baisse (-7,8%). Ce poste retrace les participations versées par la commune aux organismes intercommunaux, au SDIS, les frais de mission et indemnités aux élus, les subventions de fonctionnement au CCAS et aux nombreuses associations de la commune.

Le contingent au SDIS demeure la principale participation communale même si celle-ci n'a pas connu exceptionnellement d'augmentation en 2010 (728 078 € contre 733 539 € en 2009). Quant aux autres contingents et participations, il est important de noter la baisse significative (245 349 € contre 386 104 €) notamment due au SIDES. La participation versée à l'OGEC se monte à 149 134 €. Les subventions versées aux associations représentent, la somme de 772 592 €. Le montant du quotient familial pris en charge par la ville s'élève à 192 387 €.

B - Recettes de fonctionnement par nature

Les recettes réelles de fonctionnement atteignent en 2010 un montant de 25 738 648 € soit une légère hausse de 1,32% par rapport à 2009.

Les produits de fonctionnement se décomposent en quatre grandes masses :

① Les ressources d'exploitation

Ce chapitre correspond pour l'essentiel aux recettes provenant de l'exploitation des services communaux dans les différents secteurs (culturel, sportif, périscolaire, social), de l'occupation du domaine public, de la mutualisation des services et de la mise à disposition de personnel aux budgets annexes. Il enregistre une hausse de 2,78%, qui s'explique d'une part, par le produit de la mutualisation des services avec Riom Communauté qui est calculée en pourcentage de la masse salariale (en hausse en 2010 + 50 080 €) et d'autre part par les redevances des services (produit issu des droits de stationnement, et des redevances d'occupation du domaine public (228 744 €).

② Les ressources fiscales représentent 68% des recettes réelles de fonctionnement. Il enregistre une hausse de 2,83%.

La hausse du produit de la fiscalité directe locale est de 3,64% résultant à la fois de l'incidence de la revalorisation physique et légale des bases, et de l'amendement porté au régime d'abattement de la taxe d'habitation. Le produit de la fiscalité reversé par Riom communauté reste identique. Les recettes issues des droits de mutation sont en hausse. A noter également que le montant de la taxe sur l'électricité perçue en 2009 correspondait à 3 trimestres, ce qui explique principalement la variation significative entre le CA 2009 et le CA 2010.

③ Les dotations et participations, ce chapitre enregistre une stagnation par rapport à 2009. Cette absence d'évolution de ces recettes substantielles pour le fonctionnement de la Ville illustre bien le désengagement de l'Etat. Ainsi, et notamment sur la période 2004-2010, le montant des concours financiers perçus recule de 5% (-178 187 €)

Ce chapitre recouvre également les recettes émanant du Conseil Régional, du Conseil Général, et la DRAC. Les participations de la CAF restent stables pour des prestations spécifiques, mais en légère baisse sur le contrat enfance jeunesse.

④ Les autres produits de gestion courante affiche un montant de 167 516 € qui correspond principalement aux revenus locatifs des immeubles.

C - Incidence des résultats financiers et exceptionnels

Les charges financières s'élèvent en 2010 à 621 284 €. Le montant 2010 des charges d'intérêts est de 512 419€, soit une diminution de 23% comparativement à l'exécution budgétaire précédente.

Les produits financiers issus notamment des intérêts du placement des fonds issus du legs de Me Morel bénéficient d'un faible taux de rémunération compte tenu de la conjoncture bancaire. Les produits exceptionnels se montent à 310 936 € dont 178 228 € de remboursements d'assurance.

D - Les niveaux d'épargne

En 2010, l'épargne nette se situe à un niveau très satisfaisant, et représente près de 2 millions d'€.

Cette consolidation de l'épargne permet d'envisager l'accompagnement financier d'un très important volume d'investissements en 2011.

II - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A- Dépenses d'investissement

Dans le cadre du plan de relance de l'économie, la collectivité a réalisé un niveau d'investissement record. Sur le seul budget principal les dépenses réelles ont atteint en 2009 un montant de 6 313 264 €. Cela permet à la commune de percevoir de manière pérenne le FCTVA sur les dépenses d'équipement réalisées en année n-1.

Le volume des investissements réalisés en 2010 a atteint 4 668 699 €. Le taux de réalisation par rapport au prévisionnel atteint 58%. La faiblesse de ce taux s'explique principalement par le différé calendaire de réalisation relatif au programme de réhabilitation de la salle Dumoulin ; sur les 1 910 000€ budgétés, seuls 538 275 € ont été mandatés.

Le montant des reports de crédits représente 952 489 €. Ces restes à réaliser sont composés principalement de crédits relatifs aux travaux portant sur l'église Notre Dame du Marthuret (283 146 €) et des travaux inhérents aux opérations d'aménagement (322 904 €).

Parmi les dépenses les plus importantes :

- En matière de matériel, mobilier, acquisition de terrains... : achats de terrains pour un montant de 79 930 €, aménagement du cimetière pour un montant de 110 250 €, matériel de transport pour 141 024 €, matériel informatique 135 351 €, mobilier administratif 17 931 € et les équipements divers pour l'ensemble des services 173 415 €.
- En matière de voirie et d'aménagement urbain : travaux impasse Tacot des Batignolles (172 141 €), la rue Vermeuouze (248 294 €), la rue de la Varenne (102 566 €), et le pont St Don (20 566 €). Il convient également de préciser la conduite de travaux inhérents aux grosses réparations et réfection de voirie (332 120€). La réfection du réseau d'eaux pluviales rue des Vignes Froides (166 144 €), l'installation de nouveaux jeux extérieurs pour les enfants (36 800 €).
- Au niveau de l'éclairage public : une enveloppe de 405 944€ pour le réseau d'éclairage public.
- Concernant le patrimoine bâti : travaux de réhabilitation de la salle Dumoulin (538 275 €), paiement d'études (30 178 € pour les serres et 6 458€ pour les archives), travaux dans les écoles (195 050 €), travaux église du Marthuret (225 719 €), restauration de l'orgue St Amable (60 877 €).

Emprunts et dettes assimilées : en 2010, le capital remboursé s'est élevé à 2 829 088 €. L'exécution 2010 est supérieure à celle de 2009 en raison des remboursements anticipés de certains emprunts, avec une économie à la clé de 782 022 €. Dans ce contexte très favorable, le stock de dette atteint au 31/12/2010 un niveau historiquement bas de 13 309 611 €, soit une capacité de désendettement de seulement 2.77 ans.

B- Recettes d'investissement

Le financement de la section d'investissement est constitué de ressources propres d'origine interne, de ressources propres d'origine externe et de l'emprunt. Les recettes réelles d'investissement atteignent en 2010 un faible montant de 1 947 402 €. La faiblesse de ce résultat s'explique principalement par le faible niveau de réalisation de l'opération de réhabilitation de la salle Dumoulin, l'absence de recours à l'emprunt pour la 3^{ème} année consécutive.

Les recettes propres, hors emprunts représentent une enveloppe financière de 1 122 262 €.

Le FCTVA représente une somme importante de 785 316 €. Le produit des amendes de police est en net recul par rapport à 2009 : 137 002 € perçus contre 222 466 € en 2009. Le produit de la taxe locale d'équipement est également en recul par rapport à 2009.

Les subventions perçues en 2010 se montent à 308 006 €. Il convient de préciser que le niveau des reports s'élève à 174 450 €.

Le produit net des cessions d'immobilisations a rapporté 516 126 € en 2010. Deux opérations principales ont été menées avec la vente d'immeubles à l'OPHIS pour 325 000 € et la vente de parcelles à Riom Communauté pour 93 465 €.

L'emprunt : poursuivant sa stratégie de désendettement et confirmant sa volonté d'optimisation de sa trésorerie (fonds de roulement), la Commune n'a pas eu besoin de recourir à l'emprunt pour la troisième année consécutive.

< > < > < > < > >

Le compte administratif 2010 traduit la volonté de la ville de maintenir un service public de qualité au bénéfice du plus grand nombre tout en engageant des travaux d'avenir, et ce dans un contexte très difficile, et en veillant à contenir l'endettement pour retrouver quelques marges de manœuvre nécessaires à l'accompagnement financier des programmes structurants à venir.

III - LES BUDGETS ANNEXES

A) Budget de l'Eau :

Le résultat d'exercice 2010 du budget eau est de - 26 025 €. Après intégration des comptes de réserves, le fond de roulement reste positif et s'établit à 52 550 €.

La tendance est à l'affaiblissement des marges de manœuvre financières. Les consommations des usagers riomois ont une nouvelle fois enregistré une baisse significative de - 4,6% entre 2009 et 2010. La ville ne bénéficie plus que d'une seule variable pour équilibrer son budget eau : augmenter le prix du m³. Ce dernier a été ajusté à 0,34 € en 2010. Ainsi les recettes liées à la vente de l'eau ont pu être stabilisées à 400 071 €.

Les dépenses d'investissement réalisées s'élèvent à 207 943 €.

Le remboursement du capital des emprunts s'évalonne à 75 418 €, soit une progression de 17% en un an. Cette évolution est due au paiement de la première échéance en 2010 de l'emprunt d'équilibre 2008 de 178 700 €. Le poste des charges financières reflète la même tendance pour se fixer à 35 246 €.

Au 31/12/2010, le stock de dette au budget eau s'élevait à 703 005 €, soit une capacité de désendettement de seulement 3.14 ans.

A souligner en 2010 la présence d'une recette exceptionnelle de 38 970 € en provenance du SAEP (ajustement des consommations).

B) Budget de l'Assainissement :

Le budget annexe de l'assainissement clôture l'année 2010 sur un résultat d'exercice positif de 6 692 €. L'affectation de ce dernier aux « résultats antérieurs reportés » donne un fond de roulement au 31 décembre de 118 753 €.

Les dépenses d'investissement 2010 se chiffrent à 165 734 €. Cette somme se situe dans la moyenne des montants investis depuis 4 ans en assainissement. 17 492 € de restes à réaliser ont été constatés.

Compte tenu du non recours à l'emprunt depuis le début des années 2000 et d'un programme ciblé de remboursements par anticipation en 2008, les dépenses en capital de la dette se rétractent progressivement. Le montant exécuté est de 69 026 € en 2010. Les charges financières ont enregistré un niveau historiquement bas de 15 775 €.

Au 31/12/2010, le stock de dette au budget assainissement s'élevait à 308 244 €, soit une capacité de désendettement au plus bas de 1.43 an.

Les recettes de raccordement au réseau se positionnent à 43 489 €, soit une progression de 16 746 € en un an.

➡ **Le Maire étant sorti de la salle au moment du vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le Compte Administratif 2010, présidé par Monsieur Jean-Claude JACOB, doyen.**
Interventions de MM. ZICOLA, TOURNUT, GRENET

LE COMPTE ADMINISTRATIF EST CONSULTABLE AU SERVICE
ACCUEIL

3 – AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT 2010

Rapporteur : Josiane FABRE

➤ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé l'affectation des résultats de fonctionnement issu du Compte Administratif, comme suit :

Budget Principal

Résultat de fonctionnement cumulé 2010	5 832 316,35
Besoin de financement 2010 restes à réaliser inclus (Restes à réaliser en dépenses 952 488,67 et recettes 265 546)	2 484 118,94
Affectation au compte 1068 (investissement)	4 032 316,35
Reprise au compte 002 (fonctionnement)	1 800 000,00
L'affectation au compte 1068 permet de couvrir le besoin de financement constaté à la clôture 2010, mais au-delà de contribuer au financement de nouveaux investissements.	

Budget Eau

Résultat de fonctionnement cumulé 2010	131 634,48
Besoin de financement 2010 restes à réaliser inclus (Restes à réaliser en dépenses 100 109,96 et recettes 50 000)	129 194,16
Affectation au compte 1068 (investissement)	130 000,00
Reprise au compte 002 (fonctionnement)	1 634,48

Budget Assainissement

Résultat de fonctionnement cumulé 2010	190 265,96
Besoin de financement 2010 restes à réaliser inclus (Restes à réaliser en dépenses 17 492,41)	89 005,00
Affectation au compte 1068 (investissement)	90 265,96
Reprise au compte 002 (fonctionnement)	100 000,00

4 – TAUX DES IMPOTS LOCAUX

Rapporteur : Josiane FABRE

Il a été proposé que les taux d'imposition communaux restent identiques à leur niveau de 2003, soit :

- 16,72 % pour la taxe d'habitation.
- 26,03 % pour le foncier bâti.
- 84,20 % pour le foncier non bâti.

➤ L'Assemblée, à l'unanimité, a adopté le maintien des taux d'impôts, après observation de Mme MONTFORT, M. ZICOLA.

5 – VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2011 / BUDGETS ANNEXES

Rapporteur : Josiane FABRE

Ce budget primitif présente un important programme d'investissements de 8,459 millions d'euros, il s'équilibre globalement toutes opérations confondues à 41,393 millions d'€. L'importance de ce budget résulte notamment de sa section patrimoniale qui s'équilibre à 14 022 877,94 €.

Les budgets annexes du service de l'eau et de l'assainissement s'élèvent respectivement à 1 676 938,64 € et 912 633 €, exploitation et investissement confondus.

I – COMPOSANTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget total de la section de fonctionnement s'élève à 27 370 690 € dont 22 132 674 euros pour les dépenses réelles de fonctionnement. Les opérations d'ordre se chiffrent à 5 238 016 €, elles recouvrent essentiellement le virement à la section d'investissement pour 4,4 millions et la dotation aux amortissements pour 838 016 €.

A/ LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Le montant prévisionnel des dépenses réelles pour 2011 est inférieur au budget primitif 2010 mais en augmentation globale de 4% par rapport au compte administratif 2010.

Les dépenses de personnel

Pour 2011 le poste « dépenses de personnel » s'élève à 14 072 241 €, soit une hausse de 3,7% par rapport au compte administratif 2010 si l'on neutralise « l'effet » versement transport qui jouera en année pleine en 2011 alors qu'il a impacté un trimestre de l'exercice 2010. La masse salariale brute représente un ratio élevé des dépenses réelles de fonctionnement (63,6%).

L'atténuation des charges de personnel (mutualisation, décharges de service, mise à disposition budgets annexes, remboursement quote-part chèques déjeuner et SOFCAP) représente une recette évaluée à 1 169 244 € ramenant le total net des dépenses de personnel à 12 902 997 € soit 58% des dépenses courantes de la Commune.

Plusieurs mesures d'origine externe à la collectivité devraient impacter la masse salariale en 2011 :

- Hausse du SMIC au 1^{er} janvier de 1,6%
- Coût majoré pour les 2^{èmes} années d'apprentissage
- Diminution de la prise en charge par l'Etat des CAE
- Hausses de cotisation
- GVT (glissement vieillesse technicité): impact financier annuel très important
- Mise en place du versement transport par Riom communauté à partir de septembre 2010 et qui impactera le budget en année pleine de l'ordre de 48 000 €.
- Cotisation additionnelle supplémentaire auprès du Centre de Gestion au titre de la prévention (3 800 €).

Les charges à caractère général

Compte « Achat » : le montant budgété pour 2011 est de 2 516 366 €. Il intègre les incidences prévisionnelles de la loi « NOME » (nouvelle organisation du marché de l'électricité) qui devrait affecter substantiellement les coûts en matière d'électricité à compter du 1^{er} janvier 2011. La Ville a donc budgété près de 100 000 € supplémentaires.

Ainsi, l'article budgétaire consacré à l'énergie et l'électricité est passée de 949 050 € (BP 2010) à 1 025 100 € en 2011. Les prévisions tarifaires tablent sur une hausse de l'ordre de 30% du prix de l'électricité sur les 5 prochaines années. A cela s'ajoute une hausse prévisionnelle du gaz de 4% environ en 2011.

Il convient de souligner également que les budgétisations primitives de 155 000 € en « fournitures de voirie », en hausse de près de 2%, et de 389 780 € relative aux « autres matières et fournitures », en hausse de 5.8%, Les travaux en régie sont en augmentation et représentent une budgétisation de 300 000 € qui est retrouvée en investissement.

Pour l'eau et l'assainissement, la prévision a été établie sur la base de quantités consommées. Toutefois, il faut également intégrer une hausse du prix de l'eau intervenue sur la part communale de 0.37 € par m³ en 2011 (0.34 € en 2010). Le montant budgété s'élève donc à 121 420 €.

Les frais alimentaires sont budgétés à hauteur de 423 980 €, soit une progression de l'ordre de 1.5%.

Le compte « services extérieurs » est porté à 1 872 030 €, soit une augmentation de 4.5% comparativement au BP 2010. Il est important de noter l'augmentation des crédits alloués aux « études et recherches » : 136 000 € prévus en 2011 contre 58 000 € inscrits au BP 2010 :

- 1) L'étude sur l'absentéisme : il s'agira de confier une prestation intégrant un diagnostic quantitatif et qualitatif permettant d'identifier les causes de l'absentéisme, et des propositions et préconisations à valider sous la forme d'un plan d'actions accompagné d'un suivi et d'évaluations.
- 2) L'instauration de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) : Cette étude est quantifiée à 40 000 € pour une recette prévisionnelle attendue de 133 000 €.
- 3) Les études à caractère social :
 - 20 000 € pour réaliser l'analyse des besoins sociaux préconisée par le code de l'action sociale et des familles.
 - 30 000 € pour mener une large consultation à destination de la jeunesse de manière à mieux appréhender ses attentes et ses besoins.
- 4) Des objectifs organisationnels :
 - 16 000 € pour accompagner vers une optimisation de la gestion des stocks de fournitures.
 - 10 000 € pour l'établissement d'un diagnostic sur la gestion des déchets de la ville.

Le montant budgété au compte « Frais divers » est de 499 470 €. Il comprend essentiellement les saisons et animations culturelles pour 226 500 € et les prestations en matière de développement social à hauteur de 65 000 €.

Compte « autres services extérieurs » : hors comptes « personnel affecté » et « personnel extérieur », le montant inscrit au BP 2011 s'élève à 691 095 €, soit une baisse de 4,6 % par rapport à 2010. Cette baisse repose avant tout sur la réduction significative des crédits inhérents aux « catalogues et imprimés » budgétés à hauteur de 100 050 € en 2011 contre 126 485 € en 2010 (démarche éco-responsable).

Les subventions de fonctionnement

Le niveau de subventionnement versé aux associations est maintenu ce qui confirme la volonté de la municipalité de poursuivre son soutien au tissu associatif qui demeure un acteur majeur dans la construction du lien social.

La municipalité maintient également le système des fonds d'initiative permettant de réserver certains crédits pour l'accompagnement de projets à venir portés par certaines associations.

Subventions classiques par secteur

Les subventions apportées au secteur social s'élèvent à 290 885 € dont 68 100 € correspondent à la subvention d'équilibre au bénéfice du C.C.A.S. Il convient de noter la reconduction prévisionnelle des concours apportés aux centres sociaux (espace Courriat et centre Joseph Gaidier) pour 175 500 €.

Il est important de préciser que dans ce poste « subventions » n'apparaît pas la budgétisation correspondant à la valorisation du quotient familial qui fera l'objet d'une inscription, en dépenses et en recettes, lors d'une décision modificative sur la base des bilans arrêtés.

En ce qui concerne le secteur jeunesse, la subvention municipale s'élève à 187 600 € dont 176 000 € pour l'ARJ.

Au niveau culturel, les subventions sont budgétées à hauteur de 83 450 € dont 17 000 € destinés aux fonds d'initiative.

Quant au secteur sportif, il représente un niveau de subventionnement de 180 680 €.

Pour les associations percevant une subvention supérieure à 23 000 € des conventions d'objectifs sont signées conformément à la législation.

La politique d'accompagnement des associations englobe également un nombre important « d'aides en nature » (mise à disposition de locaux, d'équipements municipaux, de matériel) que la ville souhaite dorénavant valoriser au mieux.

Les contingents et participations obligatoires

La principale contribution demeure le contingent apporté au SDIS. La contribution due par la commune représente une taxe par habitant de 38,91 €.

La participation au SIDES tend à se réduire. La volonté exprimée par la municipalité est de voir ce syndicat disparaître à terme.

Les intérêts de la dette

Les perspectives 2011 pour les charges d'intérêts sont une nouvelle fois rassurantes. Le montant budgété au compte 6611 est de 475 000 € (avec ICNE), alors que l'exécution 2010 s'est soldée à 512 419 € (avec ICNE). Des économies de charges financières sont donc anticipées, une tendance constante depuis maintenant trois ans : 300 000 € d'économies cumulées ont été réalisées à ce poste budgétaire entre 2008 et 2010. Ceci est avant tout le fruit d'une stratégie municipale portée sur le désendettement. Ce dernier a été accéléré par trois exercices consécutifs sans emprunt. Une hausse légère des taux semble inévitable en 2011 compte tenu du niveau anormalement bas du coût de l'argent ces deux dernières années. Toutefois la conjoncture reste favorable et la ville de Riom devrait maintenir son taux moyen de la dette entre 3.5% et 3.6% en 2011, contre un seuil de 4.3% au 1^{er} janvier 2009. La dernière renégociation 2010 avec la Banque Populaire a abouti au compactage de deux emprunts fixes de 5.27% de taux moyen pour un nouveau financement fixe de 380 000 € à 3.19% sur 11 ans.

B/ LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles prévisionnelles pour 2011 affichent un montant de 25 237 822 €, en recul par rapport au compte administratif 2010 de l'ordre de 2% (- 500 829 €).

La fiscalité directe

Le montant prévisionnel du produit fiscal direct (TH, TFB et TFNB) est en progression significative. Le coefficient de revalorisation des bases est de 2%. Cette variation portant sur les valeurs locatives cadastrales devrait procurer une recette supplémentaire de l'ordre de 180 000 €. Quant à la minoration du taux de l'abattement général à la base de 10 à 5%, elle rapporterait à la ville un supplément de plus de 160 000 €.

Ainsi, le BP 2011 prévoit une enveloppe « contributions directes » estimée à 9 970 000 € pour un montant de 9 623 635 € perçu en 2010.

A noter que les taux de fiscalité locale restent inchangés depuis 2003.

Les dotations de Riom Communauté

Les dotations versées par la communauté de communes représentent 28,33% des recettes totales et sont constantes pour 2011. Il s'agit d'une dotation obligatoire de 5 855 601 € (ACTP : attribution de compensation de taxe professionnelle) et d'une dotation facultative de 1 294 128 € (DSC : dotation de solidarité communautaire). Pour l'avenir, la réforme de la Taxe Professionnelle va restreindre les marges de manœuvre de la Communauté de Communes.

Les dotations de l'Etat

A l'heure actuelle, la Ville ne dispose pas de notification officielle relative à la DGF, pas plus qu'elle ne connaît le montant des allocations compensatrices au titre de la fiscalité locale. Compte tenu des données déjà disponibles, il apparaîtrait une baisse de la DGF de 3% (2 750 000 € contre 2 833 541 € reçus en 2010).

Quant aux attributions compensatrices émanant de l'Etat, souvent qualifiées de « variables d'ajustement » il est budgété une baisse en 2011 de l'ordre de 10% des montants perçus en 2010.

Il convient également de souligner que la commune de Riom ne devrait plus percevoir l'attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle, déjà en très nette baisse en 2010, et ce à compter de 2011.

Les subventions et participations extérieures

Sur le fonctionnement, la Ville retrouve ses partenaires : Conseil Général du Puy-de-Dôme, Conseil Régional d'Auvergne, Direction Régionale des Affaires Culturelles et Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

La CAF devrait intervenir en 2011 à hauteur de 847 016 € sur les secteurs de la petite enfance et de la jeunesse, au travers notamment de la Prestation de Service Unique (P.S.U.), de la Prestation de Service Ordinaire (P.S.O.) et du Contrat Enfance Jeunesse.

Le Conseil Général interviendrait à hauteur de 57 850 € pour le financement des saisons culturelles, le fonctionnement de l'école de musique et l'utilisation des gymnases par les collégiens.

Le Conseil Régional pour 50 000 € correspondant à l'utilisation des gymnases par les lycéens et aux saisons culturelles.

Quant à la participation de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, elle devrait être de 5 000 € correspondant au montant perçu en 2010.

En conclusion, le budget de fonctionnement traduit les efforts de gestion menés par la ville. En effet les charges de gestion tendent à connaître une évolution maîtrisée notamment pour les charges à caractère général malgré les facteurs d'évolution externes (prix du gaz, de l'électricité, du carburant, de l'alimentaire, du téléphone...). A cela s'ajoute la baisse significative des charges financières qui contribue au maintien de l'épargne brute.

II - UN INVESTISSEMENT AMBITIEUX ET RAISONNE

Les prévisions budgétaires aboutissent à une épargne brute prévisionnelle pour 2011 en nette diminution par rapport aux comptes administratifs de ces dernières années.

Pour 2011, les capacités d'investissement restent toutefois satisfaisantes en raison des résultats cumulés sur les exercices antérieurs, grâce à la politique de désendettement conduite par la ville ces dernières années.

A/ LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le volume des dépenses nouvelles d'investissement s'établit à 8 459 095 € (hors remboursement de dette) auquel il convient d'ajouter les reports 2010 pour 952 488 €, soit un total de 9 411 583 €.

L'exercice budgétaire est dominé par la conduite et l'accompagnement financier des trois principaux programmes structurants de la ville représentés par la salle Dumoulin, les Archives et les Serres :

- la réhabilitation de la salle Dumoulin, pour laquelle des crédits de paiement sont inscrits à hauteur de 3,1 millions d'€ en 2011 dans le cadre d'une autorisation de programme récemment portée par le Conseil municipal à 6 050 000 €.

- le transfert des archives, dont l'enveloppe de crédits de paiement pour 2011 est arrêtée à 200 000 €.
- la sécurisation et la rénovation des serres municipales, pour lesquelles sont prévus 500 000 € pour l'exercice 2011.

La voirie et l'aménagement urbain

La politique de restructuration et d'aménagement de la voirie communale et de l'espace public se poursuit. Des travaux pour 1 977 905 €, restes à réaliser inclus, sont inscrits sur le budget principal complétés à hauteur de 807 602 € sur les budgets annexes de l'eau (470 110 €) et de l'assainissement (337 492 €).

Les opérations nouvelles concernent essentiellement la réfection et la requalification de la rue du commandant Madeline, qui impactent le budget principal à hauteur de 750 000 €, (625 000 € pour la Commune et subvention de 150 000 € du Conseil Général).

Les réparations de voirie, les réfections de pavés en centre-ville, les opérations de sécurité et les interventions en matière d'éclairage public sont budgétés à 500 000 €. Cette enveloppe intègre les contributions obligatoires de la commune (provision de 50 000 €) pour certaines extensions de réseaux électriques.

Des travaux de restructuration du bassin Virlogeux (160 000 €), et des travaux de mise aux normes des réseaux d'eau pluviale rue des Vignes froides (150 000 €) sont également prévus.

Deux programmes sont également à l'étude :

- La mise en œuvre d'un plan de signalisation et de circulation (80 000 €).
- L'étude d'aménagement de la place de la Fédération (30 000 €) et de la place José Moron (30 000 €).

Le secteur culturel et patrimonial

Pour 2011, la Ville prévoit d'investir au titre des équipements culturels 210 000 € (reprises de toitures à l'Ecole d'Arts Plastiques, l'Ecole de Musique, le Forum Remy et Saint Amable). A cette budgétisation s'ajoutent 215 000 € relatifs à l'Eglise du Marthuret (terrasses et accessibilité) et 40 000 € pour la réhabilitation de la salle voûtée de l'Hôtel-de-Ville. Reports 2010 de 283 146 € concernant la restauration du massif occidental de l'Eglise du Marthuret.

Le secteur scolaire, enfance et jeunesse

Une enveloppe globale de 100 000 € est inscrite pour des travaux dans les différentes écoles, 40 000 € pour la cuisine centrale et les satellites. 300 000 € sont budgétés pour des travaux de rénovation du dernier îlot de la Crèche Collective.

Le domaine sportif

136 000 € (dont 16 000 €) sont prévus pour des travaux au gymnase du parc des fêtes, 20 000 € pour le remplacement de la production d'eau chaude des vestiaires du stade Pierre Robin.

L'accessibilité et la conservation du patrimoine bâti

25 000 € sont consacrés à la réalisation d'une étude sur l'accessibilité des bâtiments communaux recevant du public.

Des réfections de façades des bâtiments communaux pourront être réalisées à hauteur de 150 000 €. Une somme de 100 000 € est réservée pour des démolitions.

Les travaux en régie

Il a été inscrit 300 000 € pour des opérations touchant aux bâtiments communaux, à la voirie et aux espaces verts.

Pour le renouvellement des biens d'équipement et l'acquisition de foncier une somme globale de 610 735 € est proposée au budget 2011 et concerne des services (véhicules, mobilier, matériel), et la poursuite des travaux au cimetière.

Le remboursement du capital de la dette :

Les dépenses en remboursement du capital de la dette ont été budgétées à 1 785 000 €, soit une économie de plus de 53 000 €.

B/ FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

• L'emprunt

Après une importante phase de consolidation financière marquée par un fort désendettement (3 exercices sans emprunt), la ville de Riom doit recourir à l'emprunt pour accompagner financièrement un important programme d'investissement 2011.

L'emprunt d'équilibre proposé s'élève à 1 440 658,59 €.

- Le produit des cessions

La commune envisage de céder certains immeubles pour lesquels il est inopportun d'envisager leur conservation. Par souci de prudence budgétaire, seuls 200 000 € seront inscrits au budget primitif 2011 qui correspondront à certains produits émanant de ventes aux enchères de biens.

- Les subventions d'investissement

Il est prévu en 2011 un niveau de subvention égal à 1 001 838 € dont 174 450 € de reports. Pour l'essentiel, il s'agit de subventions attribuées par le Conseil Général et le Conseil Régional pour la réhabilitation de la Salle Dumoulin.

- Le F.C.T.V.A.

Pour 2011 la recette attendue est 636 096 €, assise sur les dépenses réalisées en 2010.

- Les amendes de police

Chaque année l'Etat reverse aux collectivités une part du produit des amendes de police encaissées sur le département. Pour 2011, il a été inscrit de manière aléatoire une somme de 137 000 € au vue des 137 002 € encaissés sur 2010.

- La taxe locale d'équipement (TLE)

Créée en 1967, cette taxe permet aux communes de faire face à leurs dépenses d'urbanisation. La TLE constitue l'imposition forfaitaire et générale grevant les opérations de construction et d'agrandissement des bâtiments de toute nature. Pour 2011, la recette attendue s'élève à 112 000 € estimée sur la base des permis déposés.

< <> <> <> <> >

Malgré un contexte extrêmement difficile pour les finances publiques, la municipalité maintient et confirme son choix d'investir significativement.

Ces investissements ont été rendus possibles par une importante phase de consolidation de la situation financière de la collectivité reposant notamment sur une optimisation de sa trésorerie et un fort désendettement.

➡ **L'Assemblée, à la majorité (7 contre) a approuvé le Budget 2011, après intervention de MM. GRENET, ROUX, JACOB, MONTFORT, ZICOLA.**

BUDGET 2011 CONSULTABLE A L'ACCUEIL
--

6 – SUBVENTIONS 2011 : AVENANTS AUX CONVENTIONS

Rapporteur : Josiane FABRE

➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer les avenants 2011 aux conventions en vigueur, approuvant le versement d'une subvention de 71 500 € à Espace Couriat et 104 000 € à l'ARASC, après remarque de M. ZICOLA.**

7 – MODIFICATION DU PSMV ET ETUDE URBAINE ET ARCHITECTURALE SUR L'ILOT GRENIER : AVENANT N° 2 AU MARCHÉ D'ETABLISSEMENT DU DOSSIER

Rapporteur : Jean-Claude ZICOLA

Par délibération du 18 décembre 2009, le Conseil Municipal a attribué au Cabinet Bruhat Bouchaudy la réalisation de l'étude urbaine et architecturale de l'îlot Grenier.

En février 2010 la tranche conditionnelle 1 de ce marché qui concerne la réalisation du relevé du bâti a été affermie. Or au cours de leur étude le cabinet Bruhat Bouchaudy a trouvé les plans rendant caduque cette tranche conditionnelle. Il est donc proposé de réduire par avenant le montant du marché notifié au titulaire, en ramenant à 52 790.24 € TTC le montant du marché et en annulant la réalisation de la tranche conditionnelle 1 qui s'élevait à 33 727.20 € TTC.

➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer l'avenant n° 2 au marché d'étude urbaine et architecturale de l'îlot Grenier.**
Observation de MM. GRENET, FREGONESE.

8 – ECLAIRAGE PUBLIC : AVENANT N° 1 AU MARCHÉ D'ENTRETIEN

Rapporteur : Jean-Claude ZICOLA

La Ville de Riom a conclu fin janvier 2007 avec l'entreprise FORCLUM un marché pour l'entretien de l'éclairage public, ce, pour une durée d'une année avec une durée maximale de reconduction de 3 ans sous la forme d'un marché de travaux. Ce marché arrive à échéance le 28 février 2011.

Afin de relancer une nouvelle procédure sur la base d'un dossier de consultation remanié, il est proposé de prolonger par avenant de 7 mois et demi le marché actuel soit jusqu'à mi octobre 2011, pour un coût de 171 500 € TTC. La Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable.

➡ **A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer l'avenant n° 1 avec l'entreprise FORCLUM, prolongeant de 7 mois et demi la durée du marché actuel.**

9 – RUES VERMENOUCHE, SAINT-LOUIS : AVENANT AUX MARCHES

Rapporteur : Jean-Claude ZICOLA

Un marché avec l'entreprise EIFFAGE Travaux Publics pour le lot "Travaux de VRD" a été signé pour les rues Vermenouze et Saint Louis pour un montant de 209 859,50 € H.T. soit 250 991,96 € T.T.C. En cours de travaux, des prestations non prévues se sont avérées nécessaires :

- Rue Vermenouze : fourniture et pose de bordures et ouvrages et de signalisation verticale classe 2
- Rue Saint Louis : fourniture et pose de signalisation verticale classe 2

En conséquence, un avenant doit être conclu afin d'intégrer ces modifications qui n'engendreront pas de plus value au montant global du marché.

➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé l'avenant avec l'entreprise EIFFAGE, après observations de Mme MONTFORT.**

10 – SALLE DUMOULIN : AVENANT N° 1 AU LOT N° 12 (CHAUFFAGE)

Rapporteur : Jean-Claude ZICOLA

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de la salle Dumoulin, la chaufferie de ce bâtiment a nécessité d'être mise hors service, bien qu'elle desserve aussi l'Ecole de Musique. Par conséquent, il convient de prévoir un système de remplacement pour l'école avec la location d'une chaufferie provisoire pour un montant de 22 604.40 € T.T.C.

S'agissant au départ d'une chaufferie commune aux deux bâtiments, le maintien du chauffage de l'Ecole de Musique en période de travaux et après mise en service, fait partie du programme de l'opération qui a été confiée au maître d'œuvre.

➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer l'avenant n° 1 au lot 12 (chauffage – ventilation – plomberie – sanitaire) avec l'entreprise CELIUM.**

11 – TABLEAU DES EFFECTIFS 2011 : CREATION ET SUPPRESSION DE POSTE

Rapporteur : Jean-Claude ZICOLA

➡ **L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé la création d'un poste d'agent de maîtrise suite à réussite à l'examen professionnel, à compter du 1^{er} février 2011. Après avis du C.T.P., le poste d'origine sera supprimé.**

12 – MARIOL : VOIE COMMUNALE N° 38 – DECLASSEMENT ET VENTE

Rapporteur : Bruno FREGONESE

Par délibération du 16 septembre 2010, le Conseil Municipal a adopté le principe de déclasser une partie de la voie communale n° 38 située à Mariol, dans le périmètre opérationnel du futur centre pénitentiaire de Riom. En l'absence d'observations durant l'enquête publique, un avis favorable a été donné à son déclassement.

Il a donc été proposé de prononcer le déclassement de cet espace, d'environ 5 358 m², qui intégrera le domaine privé de la commune, pour le céder à l'Etat, au prix des services fiscaux, soit 8 € le m², soit un montant global de 42 864 €.

➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la vente de cet espace à l'Etat, après remarque de M. ZICOLA.**

13 – ECOLE DE MUSIQUE : DEMANDE DE SUBVENTION POUR UNE RESIDENCE ARTISTIQUE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre de son projet d'établissement 2010-2015, l'école municipale de musique organise une résidence artistique avec un compositeur contemporain, Lionel Ginoux, à compter du mois de septembre 2011 et jusqu'au mois de juin 2012.

L'objectif est la sensibilisation à la musique contemporaine des élèves de l'école de musique et de la population.

Cette résidence prendra la forme d'un atelier de pratique créative durant l'année scolaire 2011-2012. Des actions en direction du public seront programmées tout au long de la résidence avec au final un concert. Ce projet de résidence est évalué à 9 100 € sur deux années.

Dans le cadre de la politique de soutien à la création musicale et artistique, il est proposé de solliciter une subvention auprès de la D.R.A.C. d'un montant de 2 275 €, soit 25% du montant total du projet.

➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à solliciter une subvention auprès de la D.R.A.C.**

14 – TARIFS 2010/2011 : STAGES ECOLE DE MUSIQUE

Rapporteur : Monsieur le Maire

L'école de musique souhaite proposer un stage de percussions africaines et un stage de musique acoustique-swing-manouche durant les vacances de printemps.

Ces stages sont proposés à titre gratuit aux élèves inscrits à l'école de musique. Pour les autres publics intéressés, il est proposé de reconduire les mêmes tarifs pour les riomois et d'augmenter de 2 % les tarifs pour les non riomois (forfait 2 jours de 12 € à 36,70 €).

➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé les tarifs de ce stage pour l'année scolaire 2010/2011.**

15 – CHARTE TRIENNALE RUGBY – BILAN : INFORMATION

Rapporteur : Pierrette CHIESA

➡ **L'Assemblée a pris acte, du bilan des actions menées aux cours des deux dernières saisons sportives par le Rugby Club Riomois, dans le cadre de la charte triennale de partenariat avec la Ville de Riom.**

Interventions de MM. ZICOLA, GRENET, JACOB.

16 – INSTALLATIONS SPORTIVES MUNICIPALES : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'ASSOCIATION DE L'AGGLOMERATION RIOMOISE POUR LA JEUNESSE (A.A.R.J.)

Rapporteur : Pierrette CHIESA

L'Association de l'Agglomération Riomoise pour la Jeunesse souhaite utiliser le gymnase Jean ZAY pour mettre en place ses activités sur les créneaux de vacances scolaires.

Il convient de contractualiser, par convention, les modalités de cette mise à disposition, à titre gratuit, pour les 28 février, 2, 5, 7, 9 et 10 mars 2011 après midi et la journée du 7 mai 2011

➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer la convention de mise à disposition du gymnase Jean Zay, à titre gratuit, avec l'A.A.R.J.**

17 – PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION DE L'AGGLOMERATION RIOMOISE POUR LA JEUNESSE (A.A.R.J.) : MISE A DISPOSITION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE P. BROSSOLETTE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2010/2011

Rapporteur : Monsieur le Maire

L'Association de l'Agglomération Riomoise pour la Jeunesse (A.A.R.J.) a sollicité des locaux pour organiser des activités à destination des jeunes de 11 à 14 ans, dans le cadre des petites vacances scolaires durant l'année scolaire 2010/2011.

Par conséquent, la commune propose de mettre à disposition de l'AARJ une partie des locaux de l'école P. Brossolette, l'association s'engageant à prendre à sa charge tout dégât matériel qui serait commis pendant la période d'occupation.

➡ **A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer la convention de mise à disposition d'une partie de l'école élémentaire P. Brossolette, à titre gratuit, à l'AARJ.**

18 – REPAS DE FIN D'ANNEE AUX AINES DE MOZAC : TARIFICATION

Rapporteur : Monsieur le Maire

Depuis plusieurs années, la cuisine centrale de Riom confectionne le repas des aînés de Mozac, à l'occasion de la nouvelle année.

Il a eu lieu le 16 janvier 2011 comme à Riom ; compte tenu de la composition du menu, il est proposé de facturer le prix du repas à 18,30 €.

➤ **Accord a été donné par le Conseil Municipal, à l'unanimité, pour l'application de ce tarif.**

19 – DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS COMMUNAUX RECEVANT DU PUBLIC (EPR) : CHOIX D'UN PRESTATAIRE - INFORMATION

Rapporteur : Chantal RAMBAUX

Lors de sa réunion du 27 septembre 2010, la commission communale d'accessibilité des personnes handicapées (CCAPH) de Riom a approuvé le principe de recours à un cabinet extérieur pour la réalisation du diagnostic relatif à l'état d'accessibilité des ERP communaux, étape obligatoire dans le processus de mise en accessibilité.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 14 décembre 2010 a proposé de retenir l'entreprise NERIOS pour un montant de 13 612,00 euros HT. Ce marché a été signé par le Maire dans le cadre de sa délégation.

➤ **Le Conseil Municipal a pris acte de cette information, après observation de M. ZICOLA.**

20 – EPF-SMAF : ADHESION DE MEMBRES

Rapporteur : Monsieur le Maire

➤ **Des Collectivités ayant demandé leur adhésion à l'EPF-SMAF, le Conseil Municipal, appelé à donner son avis, s'est prononcé favorablement, à l'unanimité.**

21 – COMPTE RENDU DES DELEGATIONS ACCORDEES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CADRE DES ARTICLES L. 2122-22 ET L. 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES – PERIODE D'OCTOBRE A DECEMBRE 2010

Rapporteur : Monsieur le Maire

L 2122-22-5° De décider de la conclusion et de la révision du louage des parkings rue de la Harpe et des jardins pour une durée n'excédant pas douze ans ;

PARKINGS

- ◆ Résiliation (Madame CORNET) pour l'emplacement de parking n° 38, 2^{ème} niveau
- ◆ Résiliation (Madame DELMAS) pour l'emplacement de parking n° 44, 2^{ème} niveau
- ◆ Résiliation (Mademoiselle FAURY) pour l'emplacement de parking n° 60, 3^{ème} niveau
- ◆ Résiliation (Madame CHEVALIER) pour l'emplacement de parking n° 67, 3^{ème} niveau
- ◆ Résiliation (Mademoiselle CHEBROUX) pour l'emplacement de parking n° 32 bis, 2^{ème} niveau
- ◆ Résiliation (Monsieur ALBERT) pour l'emplacement de parking n° 61, 3^{ème} niveau
- ◆ Résiliation (Monsieur LEGER) pour l'emplacement de parking n° 63, 3^{ème} niveau
- ◆ Résiliation (Mademoiselle DEXARCIS) pour l'emplacement de parking n° 41, 2^{ème} niveau
- ◆ Location (Madame Julie MADIC) du parking n° 27, 3^{ème} niveau, à temps complet, moyennant un loyer mensuel de 37,97 €
- ◆ Location (Madame Mathilde DESSI) du parking n° 38, 2^{ème} niveau, à temps complet, moyennant un loyer mensuel de 37,97 €
- ◆ Location (Monsieur Jean-Marc PLOUZEAU) du parking n° 44, 2^{ème} niveau, à temps complet, moyennant un loyer mensuel de 37,97 €
- ◆ Location (Madame Angeline AUCLAIR) du parking n° 55, 3^{ème} niveau, à temps complet, moyennant un loyer mensuel de 33,75 €
- ◆ Location (Madame Julie MADIC) du parking n° 60, 3^{ème} niveau, à temps complet, moyennant un loyer mensuel de 33,75 €
- ◆ Location (Monsieur Mathieu WALCZAK) du parking n° 67, 3^{ème} niveau, à temps complet, moyennant un loyer mensuel de 33,75 €

JARDINS

- ◆ Résiliation au 31 octobre 2010 de la location à Madame LABOUROT de la parcelle CK 100p au Couriat de 198 m²
- ◆ Location au 1^{er} novembre 2010 de cette parcelle à Madame CHAVATTE

- ◆ Résiliation au 31 octobre 2010 de la location à Madame CHAVATTE de la parcelle CK 100p au Couriat de 91 m²
- ◆ Location au 1^{er} novembre 2010 de cette parcelle à Madame BONNAVENTURE
- ◆ Avenant pour réduire à compter du 15 novembre 2010 la surface louée à M. THEURAUD sur la parcelle CK 100P aux Moulins à 90 m²
- ◆ Location au 15 novembre 2010 de cette parcelle à M. CORSO

- L 2122-22-6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- ◆ Sinistre du garage : 57 154,23 €
 - ◆ Vol avec effraction maison des Associations : 14 776,82 €
 - ◆ Sinistre de la porte de la clôture du gymnase Chabert : 3 577,04 €

- L 2122-22-8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

Concessions :

<u>15 ans</u>	<u>30 ans</u>	<u>50 ans</u>
2 reprises	1 achat / 3 renouvellements / 25 reprises	1 achat

Cases columbarium :

<u>15 ans</u>	<u>50 ans</u>
2 reprises	2 achats

- L 2122-22-11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

Me MOLIN, Huissier	- PV constat le Rexy du 10.11.2008 (rideau cassé)	136,37 €
VERITAS (bureau de contrôle)	- Mission de contrôle église du Marthuret - Diagnostic amiante Salle Dumoulin	1 576,32 € 526,24 €
Office Notarial	- Règlement de copropriété 4 rue Antoine Caux - PV non adjudication 5 rue Croisier	973,26 € 155,56 €
EURL PEYTAVIN Yvan	- Maîtrise d'œuvre Dumoulin	22 580,15 €
SOCOTEC	- Habilitations électriques (formation)	1 411,28 €
APAVE	- Contrôle technique Salle Dumoulin	1 731,81 €
AMBIEHL, KENNOUCHE, TREINS, avocats	- Protection d'un agent	239,20 €
Pierre GRILLET, indépendant	- Diagnostic arboricole	19 571,22 €
M. Le Trésorier	- Indemnité de conseil 2010	3 225,41 €

- L 2122-22-15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;

- ◆ Délégation à l'EPF-SMAF, à la demande de Riom Communauté, par arrêté du 15 décembre 2010 pour un terrain cadastré YE 95 de 3 440 m² situé à Cerey afin de constituer une réserve foncière pour une opération d'accession sociale à la propriété. Le prix est 70 000 € plus 6 923 € de commission.

- L 2122-22-16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, savoir, devant les juridictions civiles, pénales, administratives, quel que soit le degré, et de se constituer partie civile au nom de la commune ;

RESSOURCES HUMAINES :

- Agent communal (services techniques) c/ Ville :

Requête en annulation du 1er.04.2010 auprès du TA contre un arrêté refusant d'imputer un accident au service.

- Mémoires en défense de la Commune le 27.05.2010, le 10.09.2010 et le 18.11.2010.

- Protection juridique d'un agent (service Police) : agression verbale

- Plainte déposée le 06.09.2010

- Audience de composition pénale le 13.10.2010
- Composition pénale n'est pas homologuée. Le TGI de Clermont-Ferrand est compétent pour une action en correctionnelle

URBANISME – Secteur Sauvegardé :

- Ville c/ VIDAL Marie-Jeanne – Maupertuis : implantation de bâtiments préfabriqués et stationnement de caravanes (sans autorisation)
 - P.V. en date du 05.06.2008 transmis au Procureur
 - Audience au Tribunal Correctionnel : 20.10.2009 / reportée au 16.02.2010 : relaxe de Mme VIDAL
 - Courrier au Procureur le 05.07.2010 pour demander les raisons de la relaxe
- Ville c/ Costilles – 28 boulevard Desaix : réalisation de portes de garage sans autorisation
 - P.V. transmis au Procureur le 26.05.2009
 - Courriers recommandés adressés à M. Costilles non récupérés : Procureur saisi
 - Courrier de M. Costilles adressé au Commissariat et Procureur le 04.12.2009
 - Dossier en cours chez le Procureur
- Ville c/ Hoffmann – Rue de Planchepaleuil : construction d'une habitation et pose de mobil-home en zone UJardin sans autorisation
 - P.V. transmis au Procureur le 28.07.2009
 - Dossiers complémentaires transmis au Procureur
 - Courrier au Procureur le 12.07.2010 : construction non démolie
- Ville c/ Pinheiro – 25 bis rue de Saint-Don : construction d'une clôture sans autorisation
 - P.V. transmis au Procureur le 28.07.2009 et le 31.08.2009
 - Dépôt d'une déclaration préalable pour régulariser les travaux : avis favorable le 04.05.2010
 - Régularisation constatée le 28.12.2010
- Ville c/ SCI les Tournesols ZA de Layat II : construction d'un mur de clôture sans autorisation
 - P.V. en date du 09/03/2010
 - Transmission au Procureur le 26.03.2010
- Ville c/ SAHUT – 10 rue Albert Evaux : changement de fenêtres sans autorisation
 - P.V. en date du 01/06/2010
 - Transmission au Procureur le 21.06.2010
 - Rendez-vous sur place avec l'ABF pour trouver une solution amiable
 - Courrier à M. et Mme Sahut pour valider une mise en peinture de la porte de garage et fenêtres le 29.11.2010
- Ville c/ GARDELLE – 12 rue Saint Louis : non respect du permis de construire
 - P.V. en date du 28/06/2010
 - Transmission au Procureur le 21.07.2010
- Ville c/ VILLEMIN – 22 avenue du Stade : surélévation de clôture sans autorisation et non réglementaire
 - P.V. en date du 28/07/2010
 - Transmission au Procureur le 04.08.2010
- Ville c/ CABLAT – 16 rue Massillon : pose de menuiseries sans autorisation et non conforme
 - P.V. en date du 29/07/2010
 - Transmission au Procureur le 04.08.2010
 - Point fait avec assistante ABF afin de définir les interventions permettant de régulariser la situation le 05.11.2010
- Consorts RABAYROL c/ Ville
 - Requête de M. et Mme Rabayrol du 19.06.2010 contre diverses autorisations d'urbanisme délivrées à leur voisin (M. Cluchat) aux fins d'annulation et de condamnation de la Ville sous astreinte à faire dresser procès-verbal d'une infraction d'urbanisme, outre 2 000 € au titre de l'article L 761-1 du CJA
 - Mémoires en défense de la Commune les 13.09, 30.11, 20.12.2010.
 - Clôture de l'instruction le 22.12.2010. En attente de l'audience.

ADMINISTRATION GENERALE :

- Mme RAMBAUD c/ ville : contentieux suite à une chute sur un trottoir de la ville. Le dossier a été pris en charge par l'assurance de la ville (instruction, indemnisation et contentieux) :
- Requête contre la ville le 14 août 2009 : demande en référé expertise et provision

- Ordonnance du 12 octobre 2009 : le tribunal fait droit à la demande d'expertise et rejette la demande de provision
- Rapport d'expertise médicale rendu le 30 décembre 2009
- En attente
- M. DUGOUR c/ Ville :
- Requête du 26 janvier 2010 aux fins d'indemnisation d'un montant de 4 065,02 euros pour les fissures d'un mur
- Cette requête fait suite à un rejet de la demande par l'assureur de la Ville, une expertise ayant déjà montré l'absence de responsabilité de la Commune
- Le dossier a été pris en charge par l'assureur de la Ville.
- Mémoire en défense le 22.09.2010
- Désistement des requérants par courrier du 09.11.2010
- Ordonnance du Président du TA en date du 13.12.2010 donnant acte du désistement.
- Ville c/ Billy REINHARD :
- Procès-verbal de la police municipale du 08.10.2009
- Audience du Tribunal Correctionnel du 21.09.2010 : le prévenu est reconnu coupable de soustraction frauduleuse d'énergie et condamné à 2 mois de prison avec sursis et 2 302 € de dommages-intérêts.
- Jugement définitif en attente.

➤ **L'Assemblée a pris acte, de ce compte rendu.**

- MANAGER SPORTIF DE L'EQUIPE DE FRANCE RUGBY FEMININ : INFORMATION

Rapporteur : Pierrette CHIESA

Par courrier du 25 janvier dernier, la Fédération Française de Rugby vient d'informer la Commune du fait qu'elle souhaitait confier à un agent communal de Riom, Melle Annick HAYRAUD, la mission de manager sportif de l'équipe de France de Rugby Féminin pour le tournoi des XI nations 2011.

La Fédération Française de Rugby sollicite en conséquence l'autorisation d'absence de cet agent pour plusieurs périodes par intermittence, comprises entre le 31 janvier prochain et le 6 mai 2011.

Compte tenu de l'urgence, les modalités administratives et financières réglant la situation de cet agent, n'ont pu en l'état actuel, être définies.

Les négociations vont s'engager dès la semaine prochaine ; le Conseil Municipal pourra être appelé à se prononcer selon les modalités de mise à disposition qui seront établies.

➤ **L'Assemblée a pris acte de cette information.**

< <> <> <> <> <> >

La clôture de la séance officielle a ensuite été prononcée.

RIOM, le 4 février 2011

LE MAIRE,
Conseiller Général,

Jean-Claude ZICOLA

